

FESTIVAL U13 Garçons

Samedi 6 avril 2024 à Dampierre en Burly

Procès-verbal de la réunion du Comité d'organisation du 09/04/2024

Le Comité d'organisation,

- composé de :
 - . Benoît LAINE, Président du District du Loiret de Football,
 - . Philippe MANSO, Vice-président et « Président du Pôle Jeunes et Technique »,
 - . Marc MAUFROY, Conseiller Technique,
 - . Florian VINCENT, Conseiller Technique,
- réuni le mardi 9 avril 2024 de 10h00 à 10h30,
- considérant le règlement général de la phase départementale du Festival U13 Garçons qui s'est déroulé le samedi 6 avril 2024 à Dampierre en Burly,
- considérant que le District du Loiret de Football a organisé en son siège social, une réunion d'information au bénéfice des 16 équipes qualifiées pour la finale départementale, sur les modalités d'organisation de la manifestation, le jeudi 21 mars 2024, à laquelle tous les clubs concernés ont participé à l'exception de J3S Amilly,
- considérant que les dispositions fédérales réglementaires applicables à cette épreuve ont été présentées aux clubs et reproduites sur la brochure d'organisation remise à chaque participant le jour même de l'évènement,
- considérant qu'il résulte de ces dispositions réglementaires que le classement final est établi par l'addition des points des 5 épreuves déclinées ci-après :
 - . Matches (note/240 points + bonus offensif (60 points))
 - . Défi Conduite (note sur 60 points)
 - . Défi Jonglage (note sur 60 points)
 - . Quizz Règles de vie (note sur 60 points)
 - . Quizz Règles de jeu (note sur 60 points)
- considérant qu'une erreur malheureuse est intervenue dans l'annonce des résultats à l'issue de la manifestation, ceux-ci ne prenant en compte que les seuls résultats liés aux matchs, en occultant le cumul de points obtenus pour les quatre autres épreuves (2 défis et 2 quizz),

- considérant qu'il y a lieu de rétablir le classement final en conformité avec le règlement général tel que formalisé en annexe,
- considérant de fait que les quatre équipes qualifiées pour la finale régionale du dimanche 5 mai 2024 sont celles terminant 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} du classement général, toutes épreuves confondues soit dans l'ordre décroissant : USM Saran, CJF Fleury les Aubrais, Saint Pryvé Saint Hilaire FC et US Orléans Loiret Football,
- présente toutes ses excuses aux clubs pour l'annonce erronée des résultats au micro à l'issue du Festival, et plus particulièrement à l'USM Montargis, au final non qualifié pour la phase régionale, au CJF Fleury les Aubrais déclaré, à tort vainqueur du Festival, à St Pryvé St Hilaire FC, finalement qualifié pour la phase régionale et à l'USM Saran, définitivement classé premier et vainqueur du Festival.

La décision ci-dessus est susceptible d'appel devant le bureau d'Appel du District du Loiret de Football dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.